

DOCUMENTS À FOURNIR

POUR LA PRÉ-INSCRIPTION

Si l'enfant n'est pas né

- Le livret de famille ou pièce d'identité du père et de la mère
- Un justificatif de grossesse avec la date présumée d'accouchement ou de début de grossesse (déclaration de grossesse ou guide de surveillance médicale ou certificat médical)
- Un justificatif de domicile de **moins de 3 mois**
- Pour un accueil à temps complet : le dernier bulletin de salaire de chacun des parents mentionnant le temps de travail (ou contrat ou attestation de travail). Pour les professions libérales, dernières cotisations sociales.

Si l'enfant est né

- Le livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
 - Un justificatif de domicile de **moins de 3 mois**
- Pour un accueil à temps complet : le dernier bulletin de salaire de chacun des parents mentionnant le temps de travail (ou contrat ou attestation de travail). Pour les professions libérales, dernières cotisations sociales.

POUR LE CONTRAT DE CRÈCHE

- 2 attestations de domicile : quittance de loyer, facture ou échéancier d'électricité ou de gaz en cours de validité ou facture de téléphone fixe de moins de 3 mois. Les attestations du fournisseur d'énergie ou les factures de mise en service, ne seront pas acceptées,
- l'avis d'imposition N-1 sur les ressources N-2 des 2 parents,
- le livret de famille ou à défaut, la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- la pièce d'identité d'un des deux parents figurant sur le contrat,
- la notification des droits et paiements de la CAF,
- en cas de séparation des parents, la décision de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité

- parentale et d'hébergement de l'enfant, à défaut, l'autorisation du second parent pour inscrire l'enfant en crèche à Vincennes avec copie de sa carte d'identité,
- le dernier bulletin de salaire ou une attestation de l'employeur précisant le temps de travail pour les deux parents.
- pour les indépendants, libéraux, gérants de société, artisans, ... : fournir les documents qui attestent une activité effective (ex : dernières cotisations : caisse de retraite ou R.S.I, ou attestation comptable précisant le taux d'activité),
- pour les étudiants : certificat de scolarité,
- attestation de reprise de l'employeur à près la prise d'un congé parental.

Hôtel de ville :

01 43 98 65 00

Du lundi au mercredi
de 8h30 à 17h30

le jeudi de
12h à 19h30

le vendredi
de 8h30 à 17h

et le samedi
de 8h30 à 12h

 VINCENNES

MA E-PLACE EN CRÈCHE



les étapes pour une demande de place en crèche

ÉTAPE 1 JE ME PRÉ-INSCRIS À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Avant d'effectuer toutes démarches en ligne, vous **devez vous rendre à l'accueil de la mairie** à partir du 4^e mois de grossesse pour effectuer votre pré-inscription sur la liste d'attente. Votre rang sur la liste d'attente **dépend de votre date d'inscription.**

ÉTAPE 4 J'ÉTABLIS MON CONTRAT

Je fournis en ligne la totalité des documents indispensables pour l'établissement du contrat d'accueil

- > Après validation de mon dossier par **le service Contrats crèches à la Direction Enfance- Jeunesse, je prends RDV pour signer mon contrat.**
- > Dans un second temps, mon contrat signé par la Ville est disponible sur **mes démarches en lignes dans le téléservice dédié, dans l'Espace Famille**
- > **Spécificité pour la crèche Marie-Paradis** : l'établissement du contrat d'effectue **directement avec la directrice de la crèche.**

ÉTAPE 2 JE CONFIRME LA NAISSANCE DE MON ENFANT

> Je finalise en ligne la **pré-inscription** en liste d'attente

À la naissance de mon enfant, j'ai un **délai de 6 semaines** pour **transmettre son acte de naissance sur mon Espace Famille ou à l'accueil de la mairie. Votre inscription en liste d'attente est confirmée.**

En l'absence de production de ce document dans le délai requis, **la pré-inscription sera systématiquement annulée.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

- > **UN CONTRAT PEUT ÊTRE MODIFIÉ UNE FOIS AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE.**
- > **VOUS POUVEZ RETROUVER TOUTES LES INFORMATIONS LIÉES À VOTRE CONTRAT VIA LE TÉLÉSERVICE**

ÉTAPE 3 JE CONFIRME MA PLACE EN CRÈCHE

À la commission d'attribution des modes d'accueils j'ai obtenu une place en crèche. J'en suis informé par mail ce qui me permet d'accéder au télé service : place en crèche attribution (partie 1).

-> **Je m'identifie**

-> **Je clique sur le lien** pour créer une demande et connaître le nom de la crèche.

> **J'initie** la demande en cliquant sur le bouton «Créer la demande» pour accéder au formulaire d'attribution de place en crèche.

> **Je confirme** mon souhait de fréquenter la crèche.

> **Je prends rendez-vous en ligne** pour valider ma place en crèche

le contrat est disponible sur mes démarches en lignes dans le téléservice

VINCENNES SIMPLIFIE VOTRE QUOTIDIEN !

L'établissement du contrat en crèches s'effectue en ligne RDV sur **www.vincennes.fr** dans démarches en ligne, rubrique **petite enfance**

Hôtel de Ville : 01 43 98 65 00
Coordination Petite Enfance : 01 43 98 69 69
Contrats crèches : 01 43 98 68 81